

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 16 janvier 2020 à 18 heures 00

Date de convocation :

09 janvier 2020

Date d'affichage :

10 janvier 2020

Objet

Facturation de l'eau sur
les locations des
bâtiments communaux

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine
Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony
Absent : BRUNA Roger

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que certains locations des bâtiments communaux n'ont pas à leur charge les frais d'eau.

Elle propose la pose de défalqueurs :

- 3 sur les locations de La Mourède
- 1 à la Maison de la Prade
- 1 à la Guinguette des Thermes

Le paiement de l'eau se fera en 2 fois dans l'année à compter du 1er février 2020 :

- en juillet
- et en janvier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité
- de facturer l'eau aux locataires à compter de la mise en place du défalqueur soit à partir du 1er février 2020.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens, le 20 janvier 2020.

Fait à Barbazan, le 17 janvier 2020.

Le Maire,

